

Madame Perrier,

Par courriel en date du vendredi 9 juin 2023, vous avez souhaité interpeller Madame la Députée Ferrari sur la généralisation du 110 km/h sur autoroute.

Madame la Députée a bien pris connaissance de votre courriel. Après en avoir fait une lecture attentive, cette dernière m'a chargé de vous répondre.

Comme vous le mentionnez, Madame la Députée est favorable au 110 km/h sur la portion de l'autoroute A41 située entre Chambéry et Aix-les-Bains Nord. En effet, celle-ci se situe dans une zone d'habitation ayant connue depuis ces dernières années une importante densification du fait de sa situation géographique et économique attractive.

De plus, en raison de l'intensification du trafic routier, la pollution de l'air et les nuisances sonores s'intensifient et indisposent les riverains de l'autoroute.

Ainsi, cette portion de l'A41 est aujourd'hui devenue source de désagréments pour les alentours d'Aix-les-Bains et l'agglomération de Grand Lac. De plus, le tracé de cette portion autoroutière se situe dans une zone de circulation dense et constitue un axe de délestage important du réseau urbain, qui arrive à saturation.

C'est en ce sens que Madame la Députée Ferrari a interpellé Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ainsi que le Ministre chargé des Transports.

Toutefois, les raisons pour lesquelles Madame Ferrari est favorable à l'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute sont spécifiques à la portion située entre Chambéry et Aix-les-Bains. Ainsi, Madame la Députée n'est pas favorable à la généralisation d'une telle mesure, mais souhaite plutôt que des actions pédagogiques sur le sujet soient menées. Il est par exemple souhaitable que les citoyens soient informés sur l'impact de l'abaissement de la vitesse sur la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre.

Restant à votre disposition,

Bien à vous,

Félix Caron

Collaborateur parlementaire de Mme. Marina Ferrari, Députée de Savoie